Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 035-213500952-20260206-DELIB2026005-DE

Département d'Ille-et-Vilaine
Arrondissement de Saint-Malo

Délibération n°2026/005 **Séance du 06 février 2026** Feuillet *n°6*

VILLE de DOL DE BRETAGNE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le six février, à vingt heures trente, les membres du Conseil municipal dûment convoqués se sont réunis en salle d'honneur de l'hôtel de ville, sous la Présidence de M. **Denis RAPINEL, Maire.**

Présents : M. RAPINEL, Maire - Président, Mme GREGOIRE, M. TONNEAU, M. MALÉCOT, M. COADIC, Mme SECHE, Mme GRAS, M. DOLBOIS, Mme MABILE, M. GAZENGEL, Mme BRIAND, Mme DESBLES, Mme ROUYEZ, Mme WILLIAMS, Mme JOUQUAN, M. COLLET, M. BERTIN, M. SALARDAINE, M. GUIHARD.

Représentés : Mme DE BEAUCORPS (représentée par Mme SECHE), M. HERTEL (représenté par M. GAZENGEL), M. POULAIN (représenté par M. SALARDAINE).

Absents : M. LEVERGNEUX, M. DA SILVA, Mme CHEREL, Mme MAUDUIT, M. DOUDARD.

Date de convocation du Conseil Municipal : 31 janvier 2026
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 27

Secrétaire de Séance : M. COADIC

***Objet :* 7.5 Finances – Demande de subventions**
Attribution d'une subvention au profit de l'association « Les Amis de l'Ecole Publique »

L'association des amis de l'école publique Louise Michel a organisé une chasse aux œufs le lundi 6 avril 2026.

M. le Maire propose d'attribuer une subvention calculée sur la base de 1 € par enfant scolarisé sur la commune qui participera à l'animation. Celle-ci sera versée sur présentation d'un état qui sera transmis par l'association à l'issue de la chasse aux œufs.

Le Conseil municipal,
entendu cet exposé,

- **DECIDE** d'allouer une subvention de 1 € par enfant, scolarisé sur la commune, qui participera à l'animation.

- **PRECISE** que le montant total de la subvention sera calculé sur présentation d'un état de la fréquentation qui sera transmis par l'association à l'issue de la chasse aux œufs.

- **AUTORISE** M. le Maire à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

« Pour extrait, certifié conforme »

Fait et délibéré à Dol-de-Bretagne,
Le 06 février 2026

Le Maire,
Denis RAPINEL

Le secrétaire de séance,
Xavier COADIC